

Sur les nouveaux programmes proposés à la rentrée

Après échanges et allers-retours entre les coordonnateurs des différents groupes ressource, le commentaire sur les programmes d'EPS nouvellement remis à la Ministre par le CSP a été publié sur notre site en Septembre.

Politiquement, nous montrons une position critique mais ouverte au dialogue, attitude qu'a toujours eu notre association vis-à-vis des textes institutionnels. Car en effet, si la nouvelle version des programmes représente un mieux par rapport au projet précédent, elle reste néanmoins très imprécise et assez pauvre. Les critiques que nous formulions à propos du projet publié le 9 avril, à savoir, pas de règles de programmation, manques de repères de progressivité, imprécisions des attendus de fins de cycle sont toujours d'actualité.

Pour la délégation au CSP le président de l'AE EPS, François LAVIE*

* Magali BOIZUMAULT, Analyse des pratiques - GAGNAIRE, Plaisir et EPS - Jérémie GIBON, EPIC - Serge TESTEVIDE, Cédreps.

La version définitive des programmes des cycles 2, 3 et 4 a été présentée le 18 décembre par le Conseil supérieur des programmes (CSP) à Najat Vallaud-Belkacem. Les textes, parus en avril dernier, ont été réécrits notamment à partir des différents rapports de synthèse (Consultation nationale, Contributions académiques des corps d'inspecteurs territoriaux) ainsi qu'à la suite des différentes auditions (personnalités de l'IGEN, IA-IPR, IEN, l'AE-EPS et le SNEP).

Disons-le tout net, il s'agit d'une toute nouvelle version des programmes et non d'une version amendée. Certes, elle prend en compte un certain nombre de points que l'AE-EPS avait souligné dans le dossier remis au CSP mais elle reste marquée par des zones de flou et des incohérences sur les aspects proprement disciplinaires que la synthèse de la consultation nationale avait d'ailleurs soulignés.

Sans entrer dans le détail, nous notons effectivement une meilleure articulation des compétences avec le socle commun, une meilleure cohérence entre les cycles, une matrice disciplinaire commune aux cycles 2, 3 et 4, un regroupement des APSA autour de champs d'apprentissage complémentaires.

Bien sûr, l'esprit qui a présidé à l'écriture de ces nouveaux programmes devait conduire nécessairement à une certaine rupture par rapport à l'écriture des programmes actuels qui décrivaient des compétences attendues en fin de cycles de manière précise par APSA. Cependant cette marge d'initiative et d'autonomie laissée aux équipes pédagogiques nous semble à ce stade peu encadrée ce qui pour-

rait s'avérer, telle la langue d'Ésope, la meilleure ou la pire des choses. Par exemple, il est précisé que les équipes doivent proposer « un parcours de formation équilibré et progressif, adapté aux caractéristiques des élèves, aux capacités des matériels et équipements disponibles, aux ressources humaines mobilisables » qui s'organise autour de « quatre champs d'apprentissage » mais sans plus de précisions quant :

- aux règles d'une programmation équilibrée des APSA,
- aux attendus en termes de niveau de maîtrise dans ces différentes APSA,
- à la progressivité des apprentissages sur les 3 années du cycle 4,
- aux temps de pratiques effectifs...

Si nous comprenons que certaines de ces attentes ne pouvaient être complètement satisfaites dans le cadre d'écriture des nouveaux programmes, nous ne pouvons que manifester ici notre déception. La production de documents d'accompagnement, permettra sans doute d'atténuer ces « manques » et nous le souhaitons, devrait permettre de guider, orienter les équipes pédagogiques dans leur travail de conception. Nous craignons cependant que la diversité des conditions matérielles, des sensibilités et des spécialisations de chacun des membres des équipes pédagogiques conduise à une grande disparité de l'enseignement de l'EPS sur le territoire.

D'autre part, la première version des programmes définissait une finalité disciplinaire différente selon les cycles. Celle définie pour le cycle 4 était « l'accès à une culture

sportive et artistique » alors que celle du cycle 3 était la « formation d'un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué ». Certes il y a bien eu une uniformisation des finalités de la discipline dans les différents cycles mais la référence à un domaine de culture spécifique organisé autour des pratiques d'activités physiques sportives, artistiques, de nature, et de développement est devenue maintenant extrêmement implicite. Or cette dimension culturelle existe dans le nouveau socle commun. Dans la première version des programmes, nous pointions, notamment au cycle 4, une EPS trop orientée par les formes sportives de pratique laissant peu de place aux formes de pratique scolaires de ces activités. Dans la nouvelle version, cette référence tant à la culture commune qu'à la culture scolaire n'apparaît pas alors c'était une recommandation forte des programmes de 2008 : « Par la pratique scolaire d'activités physiques sportives et artistiques (APSA), l'enseignement de l'EPS garantit à tous les élèves une culture commune ».

Dans ce cadre nouvellement défini, mais qui doit encore être voté par le Conseil Supérieur de l'Éducation, l'AE-EPS invitera l'ensemble des collègues à exercer toute l'autonomie et de la liberté pédagogique qu'offrent ces nouveaux programmes pour continuer à mener des débats sur les orientations fondamentales de notre discipline et être, notamment grâce à ses groupes ressource, force de proposition pour combler les incohérences et les imperfections présentées et faciliter ainsi l'accès de tous les élèves à une EPS de qualité.

(1) 57,3% des enseignants déclaraient que les attendus de fin de cycle proposés par le projet de programme de cycle 4 ne permettaient pas l'évaluation des acquis des élèves et 60,8% que le projet de programme de cycle 4 ne proposait pas suffisamment de repères de progressivité (Consultation nationale sur les projets de programmes - Résultats de l'enquête en ligne - MEN).